



2011-04-15

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Liens: [Publication](#)[BelgoStat On-line](#)[Information générale](#)**Comptes non financiers des secteurs institutionnels - 4^e trimestre 2010**

Depuis octobre 2010, l'ICN publie des statistiques relatives aux comptes non financiers **trimestriels** des secteurs institutionnels, établies selon la méthodologie SEC 1995. Ces statistiques permettent de disposer d'informations sur la situation des ménages et des sociétés dans les phases successives du cycle économique et ceci dans un délai relativement court de 105 jours calendrier après la fin du trimestre auquel ces indicateurs se rapportent. Les statistiques trimestrielles relatives aux comptes des administrations publiques sont également reprises dans la [publication](#) consacrée aux comptes des secteurs institutionnels qui inclut en outre un commentaire détaillé.

INDICATEURS CLEFS*(données corrigées des variations saisonnières et des effets de calendrier)*

Ménages ¹			Sociétés non financières		
	Taux d'épargne (%)	Taux d'investissement (%)	Part des profits dans la valeur ajoutée ² (%)	Taux d'investissement (%)	
2008	17,0	10,9	38,1	23,3	
2009	18,3	10,1	35,5	22,4	
2010	17,2	9,6	37,1	21,6	
2008	I	16,7	11,1	38,9	23,4
	II	16,2	11,1	38,8	23,4
	III	16,5	10,9	38,7	23,1
	IV	18,8	10,7	35,8	23,4
2009	I	18,9	10,5	34,7	23,0
	II	17,9	10,3	35,3	22,8
	III	18,5	9,9	35,6	22,1
	IV	18,0	9,8	36,5	22,0
2010	I	16,2	9,8	37,2	21,7
	II	17,0	9,6	37,0	21,6
	III	17,4	9,6	37,0	21,6
	IV	18,2	9,6	37,2	21,5

¹ Y compris les ISBL au service des ménages.

² La part des profits des sociétés non financières est définie comme l'excédent brut d'exploitation divisé par la valeur ajoutée brute. Cet indicateur désigne la part de la valeur ajoutée, créée au cours du processus de production, qui sert à la rémunération du capital. Il ne s'agit pas d'un concept de profit au sens de la comptabilité d'entreprise (cf. note explicative).

***Taux d'épargne des ménages en hausse de 0,8 point de pourcentage au quatrième trimestre de 2010
En moyenne annuelle, il s'est établi à 17,2 p.c. en 2010 (contre 18,3 p.c. en 2009)***

Le taux d'épargne des ménages s'est élevé à 18,2 p.c. au cours du quatrième trimestre de 2010, en hausse de 0,8 point de pourcentage par rapport au trimestre précédent. Cette hausse consolide celles déjà enregistrées au cours des deuxième et troisième trimestres. Les ménages semblent donc avoir manifesté une tendance à davantage épargner tout au long de l'année 2010. A la fin de l'année, leur taux d'épargne se situait à un niveau proche de celui qui prévalait au moment de la crise financière et économique.

En moyenne, sur l'ensemble de l'année 2010, le taux d'épargne s'est établi à 17,2 p.c., contre 18,3 p.c. un an plus tôt.

... et stabilisation du taux d'investissement des ménages au quatrième trimestre de 2010

L'épargne des ménages peut notamment être consacrée au financement de dépenses induisant un accroissement du patrimoine immobilier. Ces dépenses d'investissement couvrent principalement la construction et la rénovation de logements. Le taux d'investissement mesure la part de leur revenu disponible brut que les ménages consacrent à ce type de dépenses. Ce taux s'est stabilisé à 9,6 p.c. au quatrième trimestre de 2010. Sur l'ensemble de l'année, il s'est chiffré à 9,6 p.c., contre 10,1 p.c. enregistré en 2009.

Part des profits dans la valeur ajoutée des sociétés non financières en hausse de 0,2 point de pourcentage au quatrième trimestre de 2010

Elle est restée en 2010 en deçà du niveau enregistré avant la survenance de la crise

La part des profits des sociétés non financières est définie comme le rapport entre l'excédent brut d'exploitation de ces sociétés et leur valeur ajoutée¹. Au cours du quatrième trimestre de 2010, la part des profits s'est quelque peu redressée, passant à 37,2 p.c. contre 37 p.c. au troisième trimestre. La valeur ajoutée des sociétés non financières a en effet augmenté de 1,2 p.c., tandis que les rémunérations à charge des sociétés et les impôts nets des subventions à la production se sont globalement accrus de 0,9 p.c.

Si, au cours de l'année 2010, la part des profits s'est maintenue aux alentours de 37 p.c. (contre une moyenne de 35,5 p.c. en 2009), elle n'a toujours pas rattrapé le niveau, de quelque 39 p.c., qu'elle atteignait avant la survenance de la crise financière et économique.

... et taux d'investissement des sociétés non financières quasiment stable au quatrième trimestre de 2010

Le taux d'investissement des sociétés non financières, qui mesure la formation brute de capital fixe de ces sociétés exprimée en pourcentage de leur valeur ajoutée, est resté quasiment inchangé au quatrième trimestre de 2010, se chiffrant à 21,5 p.c. Sur l'ensemble de l'année, il s'est établi à 21,6 p.c., en baisse de 0,8 point de pourcentage par rapport à 2009.

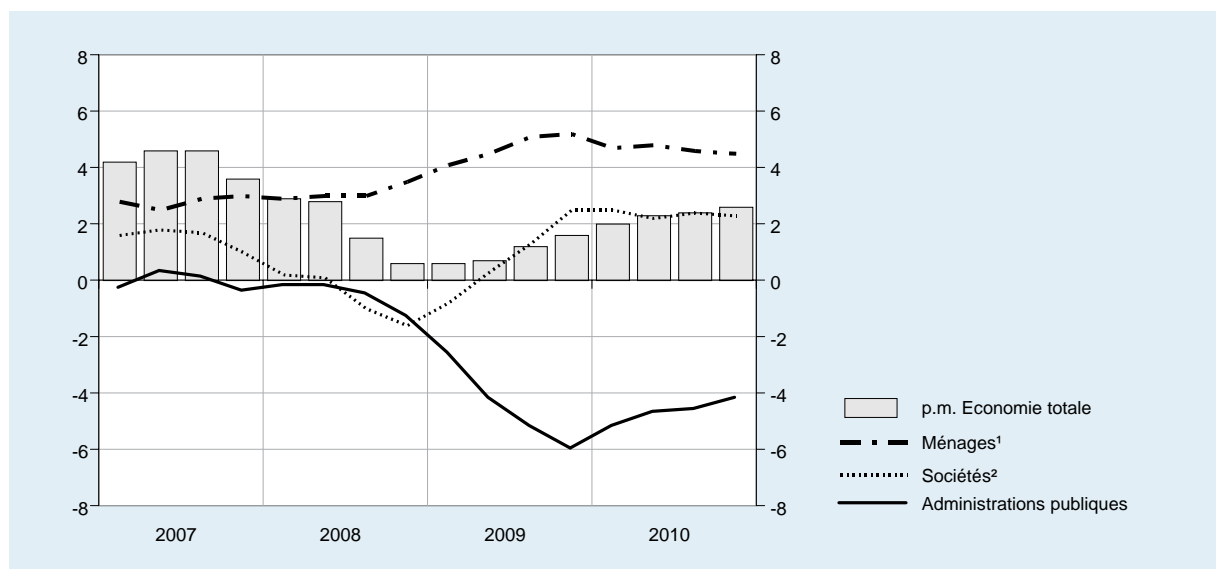
Une résorption du déficit public qui permet une amélioration du solde de l'économie totale

Les soldes sectoriels mesurent la capacité ou le besoin de financement de chacun des grands secteurs de l'économie (ménages, sociétés et administrations publiques). Un solde positif signifie qu'après la prise en compte de l'ensemble de ses ressources et de ses dépenses, le secteur considéré a la possibilité d'augmenter ses actifs financiers et /ou de réduire ses engagements financiers. A l'inverse, un solde négatif témoigne de la nécessité pour le secteur de vendre certains de ses actifs et / ou d'accroître son endettement afin de pouvoir financer ses opérations non financières.

¹ Pour une définition de la part des profits, se référer à la note explicative.

Soldes sectoriels - données annualisées

(pourcentages du PIB, données brutes, sommes mobiles des données du trimestre concerné et des trois trimestres précédents)



Source: ICN.

1 Y compris les ISBL au service des ménages.

2 Sociétés non financières et sociétés financières.

A la fin de l'année 2010, le solde des administrations publiques a présenté un déficit de 4,2 p.c. du PIB² (contre 4,6 p.c. en termes annualisés à la fin de septembre 2010), tandis que le solde des ménages et celui des sociétés était positif de respectivement 4,5 et 2,3 p.c. du PIB.

Au total, l'économie belge – tous secteurs confondus – a dégagé une capacité de financement de 2,6 p.c. en termes annualisés à la fin de quatrième trimestre de 2010, contre 2,4 p.c. un trimestre plus tôt.

Par rapport à 2009, le solde total de l'économie belge s'est amélioré de 1 point de pourcentage, sous l'influence de la résorption progressive du déficit public, alors que le surplus des ménages et des sociétés s'est réduit.

² Selon la définition SEC 1995. Ce déficit est cohérent avec le chiffre de 4,1 p.c. calculé dans le cadre de la procédure de déficit excessif (PDE) et annoncé par l'ICN le 31 mars dernier.

NOTE EXPLICATIVE

Les comptes non financiers des secteurs institutionnels, estimés à prix courants, constituent une vaste base de données, intégrée et cohérente, qui comprend, pour chaque secteur (ménages, sociétés et administrations publiques) la séquence complète de ses comptes. Celle-ci décrit les opérations de production, les opérations de formation des revenus et de redistribution de ces derniers, notamment par l'intermédiaire de l'intervention des pouvoirs publics, ainsi que les opérations d'utilisation des revenus sous forme de consommation, d'épargne ou d'investissement. Au final, le compte de chaque secteur institutionnel débouche sur un solde qui correspond à sa capacité ou à son besoin de financement.

Les comptes trimestriels des secteurs institutionnels sont constitués en complétant l'information statistique déjà disponible - notamment les comptes nationaux trimestriels et les comptes des administrations publiques - par des estimations développées par ailleurs.

Les comptes trimestriels des secteurs sont particulièrement denses et étendus. L'ICN a fait le choix, dans un souci didactique, de ne diffuser qu'une sélection d'indicateurs, ainsi que leurs principales composantes. La sélection de statistiques relatives aux comptes non financiers trimestriels des secteurs institutionnels a pour objectif de mettre en évidence l'information principale qui peut être extraite de ces comptes. Les indicateurs et leurs composantes sont publiés avec un délai de 105 jours calendrier après la fin du trimestre auquel ils se rapportent. Ces indicateurs trimestriels sont établis en parfaite cohérence avec leur équivalent en base annuelle.

Les indicateurs retenus sont au nombre de quatre :

- le **taux d'épargne brut des ménages** qui est défini comme l'épargne brute divisée par le revenu disponible brut (ajusté de la variation des droits des ménages sur les fonds de pension) ;
- le **taux d'investissement brut des ménages** qui est défini comme la formation brute de capital fixe divisée par le revenu disponible brut (ajusté de la variation des droits des ménages sur les fonds de pension) ;
- la **part des profits des sociétés non financières** qui est définie comme l'excédent brut d'exploitation divisé par la valeur ajoutée brute. Cet indicateur désigne la part de la valeur ajoutée, créée au cours du processus de production, qui sert à la rémunération du capital. C'est le complément de la part des coûts salariaux (augmentés des impôts moins les subventions sur la production) dans la valeur ajoutée des sociétés non financières. L'excédent brut d'exploitation est calculé notamment avant la prise en compte des revenus nets de la propriété et avant le versement des impôts directs. Conformément aux principes généraux de la comptabilité nationale, il ne tient pas non plus compte des pertes ou des gains en capital réalisés sur les actifs financiers notamment. Il ne s'agit donc pas d'un concept de profit au sens de la comptabilité d'entreprise ;
- le **taux d'investissement brut des sociétés non financières** qui est défini comme la formation brute de capital fixe divisée par la valeur ajoutée brute.

Aucun indicateur spécifique aux sociétés financières n'a été retenu dans la mesure où les comptes non financiers de ces sociétés reposent sur une information trimestrielle plus limitée et sont par conséquent jugés moins pertinents.

Les indicateurs sélectionnés présentent de fortes fluctuations de trimestre à trimestre, de sorte qu'une interprétation économique valable ne peut se faire qu'en comparant les évolutions des séries trimestrielles brutes à un an d'écart ou en considérant les évolutions à un trimestre d'écart des séries corrigées des variations saisonnières et, le cas échéant, des effets de calendrier. Tant les indicateurs bruts que leurs équivalents corrigés des variations saisonnières et des effets de calendrier sont diffusés.

Les quatre indicateurs retenus sont complétés par le besoin ou la capacité de financement des secteurs de l'économie belge (ménages, ensemble des sociétés qu'elles soient non financières ou financières et administrations publiques). Les soldes sectoriels sont présentés sous une forme dite annualisée, c'est-à-dire sous la forme d'une somme mobile des quatre dernières données brutes (soit la somme des données se rapportant au trimestre envisagé et aux trois trimestres qui précèdent). De la sorte, un effet de lissage est obtenu et l'analyse s'en trouve facilitée. Le choix de présenter les soldes désaisonnalisés n'a pas été retenu : dans la mesure où il s'agit d'agrégats finals, l'évolution de ces soldes, même s'ils sont corrigés des effets saisonniers, est encore assez volatile de sorte qu'il n'est pas évident d'en extraire une tendance générale.

Une note explicative élargie peut être trouvée dans la [publication](#).